

Les forums en province et à l'étranger

Margarita Mesa de Uribe

Forum de Medellin Politisation de la Passe ou politique de la Passe

" L'expérience de la Passe est une expérience en cours. Le modèle sous lequel je l'ai produite c'est la Proposition. Il est entièrement marqué par la prudence ; par une prudence qui pourrait être humaine, trop humaine et je ne vois pas comment j'aurais pu être plus prudent. " Lacan ,
" Sur le dispositif de la Passe. "

Dans notre débat qui porte sur l'institution analytique, il y a une idée pour moi fondamentale. Je veux l'exposer dans ce texte que j'écris pour le Forum. Je rejoins, dans la logique de l'Ecole dans laquelle je souhaite travailler, un projet commun pour la cause analytique, où l'éthique inhérente au discours analytique, guide le travail qui nous réunit. J'ai choisi comme titre Politisation de la passe ou politique de la Passe parce que les manipulations dont la Passe a été l'objet, tout spécialement ces derniers temps, ont suscité en moi une inquiétude. Nombreux sont les faits qui attestent de la façon dont ce dispositif a été utilisé comme un artifice de manipulation pour des affaires de pouvoir. Ce fait, non seulement interroge mais aussi met en cause le destin de la Passe instaurée par Lacan. J'essaierai de le démontrer à travers cet exposé.

Parler de politique en psychanalyse est devenu une préoccupation qui s'est intensifiée dans l'Association Mondiale de Psychanalyse ces derniers temps. Dès lors une question se pose : " de quelle politique parlons-nous ? " Je la laisse en suspens. Lacan établit dans La direction de la cure, les limites de la politique de l'analyste. L'analyste doit savoir où il va pour amener ses analysants à un manque à être. Au sens où c'est le désir de l'analyste qui définit la politique. Ce n'est pas un désir quelconque, c'est un désir singulier qui vise une fonction ou une position. En effet, parler de politique en psychanalyse suppose l'approbation du dispositif et de sa politique, c'est-à-dire de son éthique. Pour Lacan, il ne suffisait pas de bien conduire une cure. La transmission de la psychanalyse lui importait plus car, comme pratique du discours, elle touche et modifie le rapport d'un sujet au réel. Faute d'une théorisation sur la formation du psychanalyste, il a créé le dispositif de la Passe afin de " déduire des fondements mêmes de la pratique le passage de l'analysant à l'analyste. "1 Cela l'amène à ne pas construire son Ecole autour d'un ensemble de didacticiens mais autour de la question : qu'est-ce-qu'un analyste ? Dans son texte de 1973 " Sur l'expérience de la Passe ", je le cite : " La passe, en effet, permet à quelqu'un qui pense être analyste, à quelqu'un qui s'y autorise lui-même ou est près de le faire, de communiquer ce qui l'a fait se décider, et s'engager dans un discours dont il n'est certainement pas facile, il me semble, d'être le support. " 2

Comme nous le savons, c'est dans la Proposition du 9 octobre 1967 qu'il formalise son expérience de la Passe. Il y précise la clinique de l'analysant ; celle-ci implique une éthique qui n'exclut pas le réel. C'est pourquoi la Passe ouvre un espace clinique nouveau. La demande de passe permet que l'Ecole existe en même temps qu'elle garantit celle-ci. Le seul fait qu'un sujet témoigne de son analyse est un argument suffisant pour considérer qu'il est impliqué dans l'éthique de l'Ecole (ses règles, ses dispositions). La Passe tente de mettre en place dans la communauté analytique un modèle inédit de sélection des analystes qui va à l'encontre des " négociations " et des " contrats ". Logiquement on n'attend pas d'une Ecole

qu'elle aspire à être une Eglise, ou un soutien à la psychanalyse à partir du culte du père mort.³

La Passe comme procédure comporte une politique directrice. Celle-ci doit permettre d'atteindre la finalité recherchée tout en confortant le dispositif. Pour cette raison, il est nécessaire de tenir compte de plusieurs points :

1 - La Passe est un acte incontrôlable tant pour le passant, le passeur que pour le cartel de la Passe ; personne ne sait ce qu'il va en résulter, ni quels effets elle va produire sur chacun des participants. La Passe pourrait-elle être considérée comme une invention au sens strict du terme *Enfindung* si cher à Nietzsche ?

2 - Il est important de considérer qu'il n'y a pas une Passe type ou idéale, car chacun va transmettre à sa manière... dans sa singularité. Quel sujet est sorti de l'analyse ? De quelle manière il met en acte son désir, un désir devenu un pari pour la psychanalyse.

3- La Passe doit être considérée comme un moyen grâce auquel le sujet contribue au savoir, et vérifie son rapport à la castration. Elle n'est pas une méthode qui permet d'obtenir prestige, reconnaissance, décorations et postes de pouvoir.

4 - La pratique de la Passe dans l'Ecole implique prudence et discrétion de la part des passeurs et du cartel de la Passe. Nous ne pouvons oublier que c'est une expérience intime, très singulière, laquelle ne se résume pas uniquement au oui ou non de son résultat. Le tact, la circonspection et la réserve du secrétariat, du cartel, des passeurs et de toute la communauté de l'Ecole sont nécessaires⁴ ; la mise en œuvre de ce dispositif requiert donc une certaine atmosphère d'Eros.

5 - L'éthique doit régir la conduite de la Passe comme son utilisation dans l'Ecole. Par conséquent, il ne faut pas que le gradus ou la fonction fasse qu'un sujet s'inscrive dans la Passe. Il ne faut pas non plus préjuger du candidat quant à ses possibilités, afin que son pari pour la psychanalyse acquiert un caractère politique en terme de pouvoir.

6 - Le transfert de travail est l'unique transfert à l'œuvre dans la Passe. " Passer du travail de transfert au transfert de travail signifie que nous sommes dans une expérience où il ne revient jamais à zéro. Cela est crucial pour séparer les courants et les orientations dans la psychanalyse. " ⁵

Une des options qu'il reste à un sujet après la Passe c'est de contribuer à la Cause en devenant lui-même un semblant d'objet. Sa visée sera de soutenir le travail d'autres personnes dans l'élaboration de savoir. Il est opportun de rappeler ici les différents moments de la Passe, tels qu'ils ont été définis :

Passe I : elle est définie par Lacan comme le moment de Passe interne à l'expérience de la cure ; en quoi elle est liée à la fin de l'analyse. Le sujet n'authentifie pas ce moment par la procédure même de la Passe. Là se réalise la destitution du sujet supposé savoir.

Passe II : elle représente la mise en œuvre de la procédure à partir du témoignage que le sujet donne de sa propre expérience de la cure. Il tente de nommer le point où se nouent pour lui, pulsion et réel, conséquence d'un désir nouveau apparu lorsque se vérifie le passage de l'analysant à l'analyste. Il s'y vérifie aussi qu'un savoir a été obtenu sur l'impossible à savoir. C'est de cette position que se soutient l'acte analytique.

Passe III : ainsi nommée par J-A Miller. C'est surtout le temps d'après, celui de la transmission de la psychanalyse. " Mais au fond, ce qui compte pour l'Ecole, c'est la Passe III; là se décide en vérité l'A.E. La Passe III, c'est invention, le mieux-dire, c'est le jugement dernier, la vox-populi, " le respect de la postérité. " ⁶

Il est vrai que la Passe ne se vérifie qu'à partir de sa procédure - y participent nombre de sujets, passants, passeurs, cartels de la Passe - où le savoir transmis devient un savoir transmissible. Il est clair qu'une politique est nécessaire à partir de laquelle on authentifie et on conclut le jugement porté en relation avec le savoir qui s'en déduit. Le dispositif de la Passe a été conçu dans la perspective de Lacan et inauguré à l'Ecole de la Cause Freudienne.

Aujourd'hui la Passe fonctionne dans les cinq Ecoles de l'AMP. Dans l'ECFC elle a été instaurée en novembre 1994, dans l'EEP, elle s'est mise en place en février 1995, dans l'EOL en mai 1995 et à l'EBP en septembre 1996. Dans toutes les Ecoles, sauf dans l'ECFC, jusqu'à maintenant, il y a eu des nominations d'AE. Depuis le début, en relation avec le cartel de la Passe dans l'ECFC, l'EEP, l'EBP et l'EOL est inclus un membre extime de l'ECF ayant acquis une expérience suffisante dans la procédure ; constituant ainsi avec le cartel, la commission de la Passe. Dans l'ECF, durant plusieurs années, les cartels de la Passe, en dépit des difficultés habituelles de leur mission fonctionnèrent sans anicroches, gouvernés qu'ils étaient par la politique tracée par Lacan. Cependant, la non-nomination d'un passant, surnommé par J-A. Miller le symptôme B, suscite un vif débat. La lecture de ce témoignage, fait apparaître une différence d'approche concernant la doctrine de la fin d'analyse. Ce fait amène l'analyste dudit passant à porter un jugement disqualifiant le travail des cartels. Le Collège de la Passe se verra rappeler la définition même de l'AE en ces termes : " La nomination accomplit la consécration clinique du parcours de sujet ; elle atteste du point atteint dans la transformation subjective. D'autre part, on attend de l'AE qu'il accède à une position de responsable dans l'Ecole, et dans la théorie analytique."7

Comment interpréter le fait qu'un analyste, mécontent de la non-nomination de son analysant, intervienne dans la Passe pour que le cartel modifie son jugement ? Que se passe-t-il dans un cas comme celui-ci, dès lors que dans la doctrine de la fin de l'analyse, la liquidation du travail de transfert et la destitution du sujet supposé savoir devraient avoir été réglées ? Cette position ne ressemble-t-elle pas à celle de l'analyste de l'IPA, appelé à porter un jugement sur son analysant ? Ce fait a favorisé le déchaînement de la crise que nous vivons dans l'AMP. A partir de ce moment, une tendance à outrepasser la politique établie s'est faite jour, manifestant un dysfonctionnement de la procédure et son utilisation à des fins de pouvoir. Quel sens peut alors avoir la Passe si on la supervise et on la contrôle du dehors, en essayant d'ignorer le jugement émis par le cartel ? Cet épisode et d'autres, auxquels je me référerai par la suite, ne sont-ils qu'un signal d'alarme indiquant la perte de la direction dans la Passe ?

Dans cette même perspective, bien que le cartel de la Passe soit considéré comme une autorité qui rend compte, le Délégué général de l'AMP dit ce qui suit : " S'agissant de ces cartels, je suis pour " surveiller et punir ". Je ne suis pas du tout pour faire pression sur eux pendant qu'ils travaillent, je suis pour qu'ils sachent bien pendant qu'ils travaillent qu'ils auront ensuite à rendre compte, et pas pour du beurre. "8 Que penser de cette position où à l'évidence s'affirme le discours du maître ? Quel rapport avec la conception de Lacan concernant la procédure ?

De plus, après l'incident du passant B, on a considéré que pour nommer et reconnaître un AE dans d'autres Ecoles, il fallait inclure un extime, et même dans l'ECF. Cet extime se caractérise ainsi :

- il est désigné par le Délégué général ;
- il est d'une autre Ecole que celle où il fonctionne comme extime [...] ;
- la fonction de l'extime a été instituée afin de garantir la validité commune du titre d'AE ;
- il résout une situation critique puisqu'il intervient à partir d'un " désir " de nomination d'AE.9

A partir de là, je me demande : " désir de qui ? " si l'extime, suivant les indications données, garantit la validité du titre d'AE, quelle est alors la place du cartel de la Passe ? Toutefois, ces impasses n'ont pas seulement eu lieu à l'ECF ; elles se sont manifestées clairement dans d'autres Ecoles. On en trouve des indices dans l'EBP : " [...] Le Délégué général, quand il exerçait la fonction d'extime du cartel de la Passe de l'EBP, a proposé la nomination de plusieurs passants comme membres de l'EBP, sans en avoir évalué l'aspect analytique, mais seulement à partir de critères politiques étrangers tant à l'expérience analytique qu'au rapport recueilli par le cartel de la Passe."10

A l'EEP, par exemple on dit que l'exception est la norme. Exception sur des questions comme: la non-permutation de son Conseil ; le dispositif de la Passe est dans les mains de ce que décide son Président, non sans qu'il ait préalablement consulté le Délégué général.

Suivant ces critères, on considère que : " en l'état il n'y a pas de critères à questionner, pas de consensus à obtenir, les décisions se justifient d'elles-mêmes, pour avoir été prises auprès d'une autorité convaincue qui accuse et juge et qui se passe de loi pour être légitime. "11

Dans cette Ecole, il semble que l'on confonde le " savoir au nom du pouvoir. "12

Dans l'ECFC, un passant a été accusé d'avoir menti au cartel de la Passe. Après avoir consulté son analyste, on a contrôlé qu'il n'avait pas été en analyse le nombre d'années qu'il avait déclaré. C'est pour cette raison qu'il n'a pas été nommé membre de l'Ecole par la Passe à l'entrée. Même chose pour la nomination de deux autres passants qui se voient enveloppés dans un traitement sui generis: le cartel de la Passe recommande leur nomination et contre toute attente, elle n'est pas effective. Plus tard se vérifiera le désaccord du Délégué général quant à ces nominations. Elles se concluent dans le temps de crise de l'AMP à Barcelone, en juillet de cette année. Il ratifie ces nominations dans un contexte qu'il qualifie de " hors lieu et hors temps ".

A cela s'ajoute le projet de créer " l'AE permanent ". On se rappelle que l'AE, dans la politique liée à la Passe établie par Lacan, devait occuper cette place pour trois ans afin de développer une intense activité de l'intension ; a-t-on oublié cela ? dans la Dépêche électronique N°16 du 28 septembre 1998, le Président de l'ECF annonce la poursuite du débat sur " l'A.E permanent " ; pour cela, il a organisé une journée des AE en octobre sur ce thème. Cherche-t-on avec cela à créer à l'intérieur de l'AMP, une élite des AE comme une caste semblable à celle des didacticiens de l'IPA ? Quelle est la différence entre l'AE permanent et les didacticiens de l'IPA ? On comprend mieux l'intérêt du Délégué général à considérer que l'AE se " décide en vérité ", dans ce qu'il appelle la Passe III ? Nous sommes confrontés à la déformation de la politique de la Passe au nom d'une politique institutionnelle orientée par le discours du maître. Ce que les faits énoncés montrent c'est que l'on fait main basse sur les actions auxquelles il s'agirait de donner une orientation et un contenu politique.

L'authenticité de la Passe ne s'accommode ni d'aucun pouvoir institutionnel, ni d'aucun savoir établi.13 D'être ainsi, elle perd son authenticité, elle se détache de la clinique et de sa doctrine pour se constituer en un instrument de pouvoir politique qui n'a plus rien à voir avec ce que Lacan a créé. La Passe dans l'AMP y contrevient... S'il en est ainsi, de quelle Passe s'agit-il ?

On peut affirmer alors, que la controverse actuelle générée autour de ce dispositif ne se limite pas à une problématique en terme de validité et d'efficacité comme mécanisme princeps en faveur de la transmission de la psychanalyse. Mais elle est en relation avec les manipulations qui en sont faites car la politique qui doit orienter la Passe a été déformée par des manoeuvres qui sont en train de la politiser.

Traduction Josée Mattei & Patricia Zarowsky

Texte présenté lors du forum de Medellin, le 28/9/1998

1-E.Solano, Pase, Un examen del analisis ? En fin de analisis, seminario hispanohablante, Caracas, julio 1992,p.9

2-J.Lacan, La experiencia del pase, en revista Ornicar? 12/13, Paris, Navarin,1977,p.118

3- E.Derezensky, Los Bocones, El caldero de la Escuela 29, Buenos-Aires,enero 1995, p.32

4-C.Coler,Como verificar el final de analisis ? Ed. Eolia, p.28

5-C.Soler,ibid.p.29

6-Relato de la ECF al congreso del AMP, publicado en la Carta 41 de la AFCC, Medellin, 1998,p.15 - En fs, Spartus natus es, p.39, annexe

7- Op.cit. p.18 - En fs, p.6

8-Ibid.p.16 - En fs, p.12

9-Ibid.p. 17 - En fs, pp.29/30

10-A.Quinet,Red de foros, sept.1998 - réseau des forums, The end of the winter

11-C.Gallano,La escuela o la prueba,

12-Ibid

13-C.Gallano,Red de foros,sept.1998